MATILE

CQP

ALTERNANCE

SPA MANAGER

Formation dispensée à La Rochelle

Signataire de la Charte Formation et Handicap

Référent handicap : secretariat@ecole-matile.com

Important taux de réussite aux examens*

Forte insertion professionnelle ou poursuite d'étude*

*Chiffres disponibles sur le site https://ecole-matile.com

OBJECTIFS DE FORMATION

Sous la direction du chef d'entreprise, le/la SPA Manager a pour mission d'assurer en toute autonomie la gestion de son SPA et de son équipe. Il/elle doit donc coordonner, planifier et contrôler le travail de son équipe, notamment veiller au respect des protocoles de soins et garantir la satisfaction de la clientèle. Selon les besoins de l'établissement, le/la SPA Manager peut être amené(e) à assurer l'accueil et le suivi de la clientèle, la vente de produits et de prestations spécifiques au SPA, et la réalisation de techniques esthétiques de bien-être, de confort, de modelages du monde et de soins par l'eau (entre autres : bain, sauna, hammam) ; les techniques peuvent être soit manuelles soit facilitées par un appareil à visée esthétique ou des accessoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Aux titulaires d'une certification (diplôme ou titre) de niveau IV ou III en esthétique-cosmétique avec deux ans d'expérience professionnelle en spa en qualité de praticien(ne).
- Aux titulaires du CQP SPA Praticien
- Aux titulaires d'un Bac+2 (hors filière esthétique) : ces candidats devront suivre une formation préliminaire de 160 heures en soins esthétiques spécifiques pour le corps (niveau BP ou BAC pro)

ÉVALUATION

- Contrôle continu des connaissances et examen blanc, évaluation par un jury composé de professeurs et professionnels.
- Formation sanctionnée par un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) reconnu par la convention collective de l'esthétique.

RÉCAPITULATIF DES TÂCHES

Assurer la gestion humaine, matériel, administrative et financier d'un spa.

CONNAISSANCES DU MILIEU PROFESSIONNEL

Les élèves peuvent suivre leur formation en contrat de professionnalisation ou en formation initiale avec des stages en entreprise. Les chefs d'entreprise peuvent suivre cette formation avec une prise en charge FAFCEA ou la proposer à leurs salariés dans le cadre du plan de formation.

ORGANISATION

Session de 25 élèves maximum par classe.
Rentrée en novembre, durée de 12 mois, 8 heures par semaine, soit 250 heures en présentiel.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dossier de candidature disponible sur le site internet ou par courrier sur demande.
Dossier à adresser accompagné des pièces demandées.
Réception du dossier complet › Traitement de la candidature sous 15 jours › Entretien de motivation › Décision d'admissibilité
Inscription jusqu'au 15 juin, ensuite, examen du dossier en fonction des places disponibles

PROGRAMME DE FORMATION

Gérer la satisfaction clientèle

· Créer des protocoles d'accueil, de soins en français ou en anglais et contrôler leur mise en œuvre par l'équipe de SPA
· Gérer les situations de mécontentement du client dans le respect de la relation client
· Traiter les réclamations indirectes des clients du SPA
· Garantir l'hygiène, la propreté et la sécurité des différents espaces du SPA (cabines de soins, hammam, jacuzzi...)

Organiser et superviser l'activité de l'équipe du SPA

· Recruter un collaborateur(trice)
· Organiser la gestion administrative du personnel
· Préparer l'intégration d'un nouveau collaborateur(trice)
· Concevoir les plannings des salariés
· Contrôler l'activité de l'équipe du SPA
· Communiquer en interne (équipe, hiérarchie) sur l'activité et relayer l'information
· Prévenir et gérer les conflits au sein de l'équipe
·Construire le plan de formation de l'équipe

Assurer la gestion administrative et commerciale du SPA

· Organiser les achats et gérer la relation fournisseurs
· Réaliser l'inventaire, le suivi des stocks de l'espace de vente et des cabines
· Contrôler les encaissements et la facturation
· Suivre l'activité du SPA et transmettre les informations à sa hiérarchie
· Promouvoir une démarche qualité de RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
· Fixer des objectifs quantifiables
· Mettre en œuvre des actions commerciales ciblées à partir d'un fichier client qualifié
· Réaliser une veille technique métier et concurrentielle

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est conclu entre l'alternant et un employeur

- La durée du contrat varie de 12 à 24 mois selon le profil de l'alternant.
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans ;Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ; Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.
- Prise en charge du coût de la formation
- Rémunération pour l'alternant durant la formation
- Le Centre de formation participe activement au placement des candidats en entreprise grâce à un réseau d'entreprises, partenaires.

FINANCEMENT

- Organismes financeurs de la formation professionnelle

ENGAGEMENT QUALITÉ

Le 4 juillet 2020, l'École MATILE a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories : Actions de formation et Centre de Formation d'Apprentis

Informations pratiques

Diplôme de l'Éducation Nationale

Rémunération suivant l'âge

5 Semaines de congés payés

Visitez nos écoles

La Rochelle

Poitiers

LA ROCHELLE
Rue Nicolas de Largillière 17000
La Rochelle
Tél : 05 46 68 91 48

POITIERS
4-6 Rue Boncenne
86000 Poitiers
Tél : 05 49 55 20 10

secretariat@ecole-matile.com
www.ecole-matile.com

CFA et établissement privé hors contrat

Mise à jour du 21/04/2022